

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 21 avril 2026 – DE 19H30 À 20H50
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	Véronique Chavaillaz
VICE-PRÉSIDENCE	Setti Genoud
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Corinne Vimal, suppléante Frédéric Pythoud Mallory Schneuwly Purdie
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Robert Brügger, Sébastien Bugnon, Laurent Chatagny, Marina Chéron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Jean-Pierre Häni, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Françoise Piller-Maillard, Olivier Pillonel, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Benoît Sprumont, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Sébastien Uldry, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Steve Mettraux, Maria Tenze Dafflon, Grégoire Perrin, Robin Pillonel, Lorenzo Guzzinati, Vincent Kowalski
ABSENT-E-S	Shkëlzen Shala
TOTAL	43 présent-e-s et 6 excusé-e-s et 1 absent, soit une majorité absolue de 22
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATRICE DES FINANCES	Florence Sallin

**RESPONSABLE
TECHNIQUE**

Arnaud Proença

SECRETAIRE

Sandra Dévaud

INVITE.E.S

La Liberté, Mme Stéphanie Buchs

1 Accueil et bienvenue

Il est **19h30** heures, **Mme la Présidente** ouvre la dernière séance du Conseil général de cette législature, il s'agit de la 19^{ème} séance.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Cher-ère-s collègues du Conseil général,
Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,
Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs de La Liberté,

Au nom du Bureau du Conseil général, **Mme la Présidente** souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le **8 avril 2026** soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du **3 avril 2026**, par avis au pilier public et sur le site internet de la Commune de Neyruz.

Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de la Commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale. Elle informe qu'il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever, si possible, lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclarant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions.

Normalement, tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Est-ce bien le cas pour tout le monde ? Très bien.

Lors des votes, **Mme la Présidente** demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

Mme la Présidente rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

Mme la Présidente demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. **Mme la Présidente** constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait s'annoncer et dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la Commune et consultables en version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu au fond de la salle. Toutes les personnes présentes ce soir sont les bienvenues à cette verrée.

Appel Nominal

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

A la suite du contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **43**

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : Mme Maria Tenze Dafflon, M. Steve Mettraux, M. Robin Pillonel, M. Vincent Kowalski, M. Guzzinati Lorenzo et M. Grégoire Perrin, il est remplacé au Bureau par sa suppléante Mme Corinne Vimal.

Est absent pour la séance de ce soir : M. Shkëlzen Shala

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **22**.

En termes d'organisation, **Mme la Présidente** précise encore que tous les élu-e-s disposant de la documentation nécessaire, il n'y aura pas forcément de présentation Powerpoint à l'écran sauf pour les comptes 2025.

Y a-t-il des questions ou remarques sur ces premières informations ?

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Est-ce que cela soulève des remarques ?

Ce n'est pas le cas

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 10 février 2026
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. **Message no 2026/92** - Comptes 2025
 - Présentation générale des comptes
 - Compte de résultats
 - Compte des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation des comptes
6. Rapport de gestion 2025
7. **Message no 2026/93** Approbation des statuts et du règlement d'organisation d'Arcia Région culturelle
 - Rapport de la Commission financière
 - Présentation
 - Vote
8. Divers

2 Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 10 février 2026

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 10 février 2026.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 février 2026.

3 Communications du Bureau du Conseil général

A la suite de la démission du Conseil général de Monsieur Yann Pillonel, pour cause de déménagement, elle souhaite la bienvenue au nouveau membre, M. Robert Brügger, qui a été assermenté le 18 mars 2026. Il est accueilli par applaudissements.

M. Yann Pillonel était membre de la commission financière, ladite commission fonctionnera en effectif réduit jusqu'à la fin de cette période législative et ceci en accord avec les membres de la commission financière, le Conseil communal et avec l'aval de la Préfecture.

Enfin, elle rappelle aux présidents et présidentes des commissions de bien vouloir transmettre la liste des présences pour leurs commissions pour la période 2026 à l'adresse bureau cg@neyruz.ch, d'ici au 30 avril. D'avance elle les en remercie.

4 Communications du Conseil Communal

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic** pour les communications du Conseil communal.

Il tient tout d'abord à féliciter toutes les personnes élues au Conseil général et au Conseil communal le 8 mars dernier.

Bravo à toutes et tous pour leur élection et pour leur engagement en faveur de toute la population neyruzienne.

Il tient également à remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition de la Commune durant la période législative qui se termine. Merci du fond du cœur pour leur travail et pour leur disponibilité.

Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal.

- Postulats :
 - Le Conseil communal a répondu à tous les postulats soumis par le Conseil général.
- Questions :
 - Le Conseil communal a répondu à toutes les questions posées par le Conseil général.
- PAL – Etat d'avancement du dossier :
 - Les dernières oppositions sont en cours de traitement et les dossiers seront transmis prochainement au Canton. Ceux du secteur de la Route d'Onnens sont déjà en main de la DIME pour décision. En bref, le dossier PAL avance lentement... mais sûrement...!
- Travaux sur la route cantonale :
 - Nous avons reçu avec soulagement la décision du Tribunal cantonal (TC) datée du 10.4.2026 sur les recours déposés par un bordier. Sans grande surprise, le TC a rejeté

tous les recours interjetés par le bordier concerné. Néanmoins, la décision du TC peut faire l'objet d'un nouveau recours au Tribunal fédéral. Nous espérons évidemment que cela ne soit pas le cas pour que les travaux puissent enfin être planifiés dans l'intérêt de tous les bordiers qui subissent de nombreuses nuisances depuis trop d'années.

- Concept zones 30 km/h et concept de stationnement – Etat de la situation :
 - Ces projets sont toujours en travail avec notre mandataire, le bureau d'ingénieurs CSD et avec les Autorités cantonales qui n'acceptent pas plusieurs aménagements prévus à différents secteurs du village. Toutefois, ce dossier sera mis à l'enquête publique dès le 1.5.2026 durant 30 jours mais uniquement pour divers secteurs qui ont été validés par le Canton. Là aussi, ce dossier avance lentement... mais sûrement...!
- Périmètre scolaire :
 - Conformément aux décisions prises, la mise à l'enquête publique du dossier du périmètre scolaire est fixée durant 14 jours dès le 24.4.2026. Les nouvelles Autorités communales se chargeront de traiter ce dossier puis de le transmettre aux instances cantonales en vue de la délivrance du permis de construire. Les bordiers directs ont été avertis de cette mise à l'enquête publique par un courrier qui leur a été adressé personnellement.
- Bilan de la législature 2021-2026 et état des lieux des dicastères :
 - La période législative 2021–2026 arrive à son terme. Un bilan a été établi par le Conseil communal et a été publié dans le dernier journal de l'Ecureuil 134 de février 2026. Ce rapport dresse un bilan synthétique des actions menées par le Conseil communal. Il se fonde sur les projets réalisés durant cette période, ceux en cours ainsi que les perspectives identifiées pour les années à venir. Cette législature a été marquée par une activité soutenue. Les projets réalisés ont permis de consolider le fonctionnement communal et d'améliorer les prestations à la population. Les actions en cours et les perspectives identifiées ouvrent la voie à une nouvelle législature 2026-2031 placée sous le signe de la continuité, de la modernisation et de l'adaptation aux défis futurs. Beaucoup de travail attend vos nouvelles Autorités.
- Nouveau Conseil communal assermenté le 25.4.2026. La constitution du Conseil communal est prévue le lundi 4.5.2026.

En accord avec le bureau du Conseil général et sa Présidente, M. le Syndic se permettra de reprendre la parole en fin de séance, lors des "Divers", pour quelques mots de remerciements particuliers. D'avance, il les en remercie.

Au nom du Conseil communal, il remercie les personnes présentes pour leur attention et leur souhaite une bonne suite de séance.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour ces communications.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

5 Message no 2026/92 - Comptes 2025

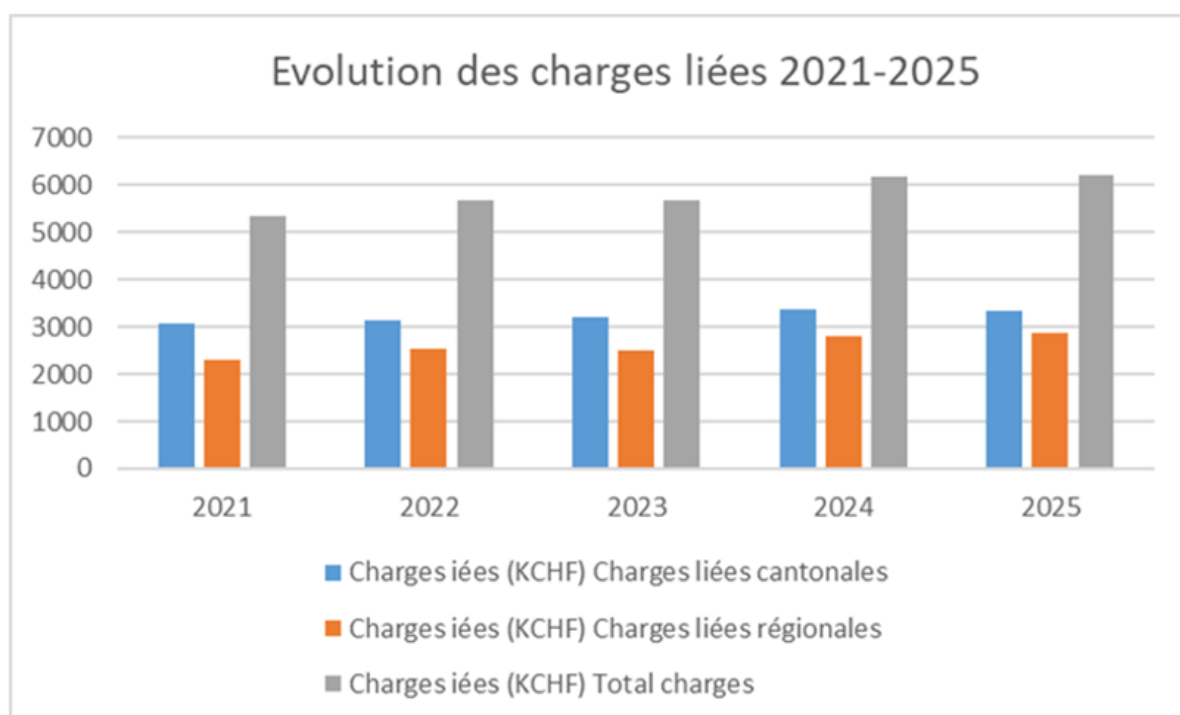
Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal Responsable des Finances.

M. Jean-Noël Gendre donne en premier lieu le montant d'excédent de recette du comptes de résultats 2025 qui se monte à CHF 308'800.81. Il présente et commente ensuite les différents tableaux comparatifs, pour certains sur les 5 dernières années et graphiques :

Désignation	Comptes 2025		Comptes 2024		Variation 2025/2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus
0. Administration	1'092'160	77'321	1'149'027	20'090	-4.9%	+285%
1. Ordre et sécurité publics, défense	254'160	62'324	162'181	64'363	+56.7%	-3.2%
2. Formation	4'000'678	60'228	3'846'009	31'970	+4%	88.4%
3. Culture, sport et loisirs	512'594	141'535	467'730	104'867	+9.6%	+35%
4. Santé	1'278'729	13'609	1'318'671	14'307	-3%	-4.9%
5. Prévoyance sociale	1'977'645	43'895	1'926'650	46'722	+2.7%	-6.1%
6. Trafic et télécommunications	948'539	52'374	971'697	57'060	-2.4%	-8.2%
7. Territoire	1'743'982	1'388'592	1'581'852	962'550	+10.2%	+44.3%

Désignation	Comptes 2025		Comptes 2024		Variation 2025/2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus
8. Economie publique	41'733	6'244	21'426	7'400	94.8%	-15.6%
9. Finances	265'018	10'577'917	376'334	10'405'851	-29.6%	+1.6%
Totalisation	12'115'238	12'424'039	11'821'577	11'715'178	+2.5%	+6.1%
Résultat	308'801			106'399		

Années	Résultats
2021	752'780.12 CHF
2022	1'499'579.33 CHF
2023	421'709.35 CHF
2024 -	106'399.49 CHF
2025	308'800.81 CHF



Il présente et commente l'évolution des charges liées régionales et cantonales en précisant que les taux d'augmentation de celles-ci sont largement supérieurs à l'augmentation de notre population.

Evolution des charges liées régionales				
Années	Charges	Variation charges CHF		Variation en % par an
2021	2'295'704.50 CHF			
2022	2'536'229.72 CHF	2021-2022	240'525.22 CHF	10.48%
2023	2'485'716.13 CHF	2022-2023 -	50'513.59 CHF	-1.99%
2024	2'804'686.89 CHF	2023-2024	318'970.76 CHF	12.83%
2025	2'853'850.83 CHF	2024-2025	49'163.94 CHF	1.75%
		2021-2025	558'146.33 CHF	24.31%

Evolution des charges liées cantonales				
Années	Charges	Variation charges CHF		Variation en % par an
2021	3'053'702.20 CHF			
2022	3'145'650.75 CHF	2021-2022	91'948.55 CHF	3.01%
2023	3'188'882.95 CHF	2022-2023	43'232.20 CHF	1.37%
2024	3'373'727.45 CHF	2023-2024	184'844.50 CHF	5.80%
2025	3'341'670.96 CHF	2024-2025 -	32'056.49 CHF	-0.95%
		2021-2025	287'968.76 CHF	9.43%

Evolution des charges totales (augment. pop. 7.7%)		
Années	Charges	Rapport au total en %
2021L	5'349'406.70 CHF	53.25%
2021C	4'696'421.14 CHF	46.75%
Total 2021	10'045'827.84 CHF	
2025L	6'195'521.79 CHF	51.14%
2025C	5'919'716.17 CHF	48.86%
Total 2025	12'115'237.96 CHF	
Variation L	846'115.09 CHF	15.82%
Variation C	1'223'295.03 CHF	26.05%

Il précise que le total des charges communales est en augmentation de 26.05% ce qui est probablement signe d'une future augmentation fiscale.

Puis il présente les tableaux par chapitre :

0. Administration générale		
Charges	Revenus	Excédent de charges
1'091'160	77'321	1'013'839

1. Ordre et sécurité publics, défense		
Charges	Revenus	Excédent de charges
254'160	62'324	191'836

2. Formation		
Charges	Revenus	Excédent de charges
4'000'678	60'228	3'940'450

3. Culture, sport et loisirs		
Charges	Revenus	Excédent de charges
512'594	141'535	371'059

4. Santé		
Charges	Revenus	Excédent de charges
1'278'729	13'609	1'265'120

5. Prévoyance sociale		
Charges	Revenus	Excédent de charges
1'977'645	43'895	1'933'750

6. Trafic et télécommunications		
Charges	Revenus	Excédent de charges
948'539	52'374	896'165

7. Environnement et aménagement du territoire		
Charges	Revenus	Excédent de charges
1'743'982	1'388'593	355'389

8. Economie publique		
Charges	Revenus	Excédent de charges
41'733	6'245	35'488

9. Finances et impôts		
Charges	Revenus	Excédent de revenus
265'018	10'577'917	10'312'899

Pour ce qui est du chapitre 9 finances et impôts, il relève que même si le chiffre est bon, ce qui est une bonne chose, cela ne veut pas dire que cela va continuer dans ce sens.

Puis, il commente le compte des investissements qui présente un excédent de dépenses de CHF 1'488'324.56.

Désignation	Comptes 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2. Formation	679	0	288	0
3. Culture, sport et loisirs	229	83	64	4
5. Prévoyance sociale	640	44	316	0
6. Trafic et télécommunications	208	0	185	0
7. Territoire	373	46	943	145
8. Economie publique	132	0	139	0
9. Finances et impôts		600	200	0
Totalisation	2261	773	2136	149
Résultat		1488		1987

Montant brut des investissements	CHF 2'261'371.46
Recettes d'investissements	<u>CHF 773'046.90</u>
Montant net des investissements	CHF 1'488'324.56

Engagements en cours (crédits votés)	CHF 6'908'491.67
--------------------------------------	------------------

Il précise encore qu'environ CHF 4'000'000.00 seront consolidés en 2026 et que par conséquent les frais financiers seront portés au budget 2027.

Il conclut sa présentation en indiquant ce que révèle l'examen des comptes 2025 :

- que le résultat des comptes 2025 laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 308'800.81;
- que le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 1'488'324.56;
- que le solde des engagements en cours (crédits votés) totalise CHF 6'908'491.67;
- que le bilan présente un capital propre de CHF 18'604'820.46;

- que dû à la dissolution de 1/10 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA), le résultat final est amélioré artificiellement de CHF 380'000.00 ;
- Notre degré d'autofinancement est très faible et nos futurs investissements nous obligeront à nous endetter. Les charges financières de ces investissements devront sans doute aussi nous contraindre à une augmentation des recettes fiscales. Et dernière remarque, les valorisations d'une partie de notre patrimoine financier sont freinées par de très longues procédures administratives.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour la présentation des comptes 2025 et passe la parole à **M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière, pour le préavis :

Rapport de la Commission financière (CFin) Au Conseil Général (CG) du 21 avril 2026

Message 92 Comptes 2025

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 14 avril 2026

Les comptes 2025, incluant le bilan, les comptes de résultats, les comptes d'investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes annuels ont été présentés et expliqués à la CFin par le Conseil Communal et notre nouvel organe de révision, la société CORE Fiduciaire Revicor SA.

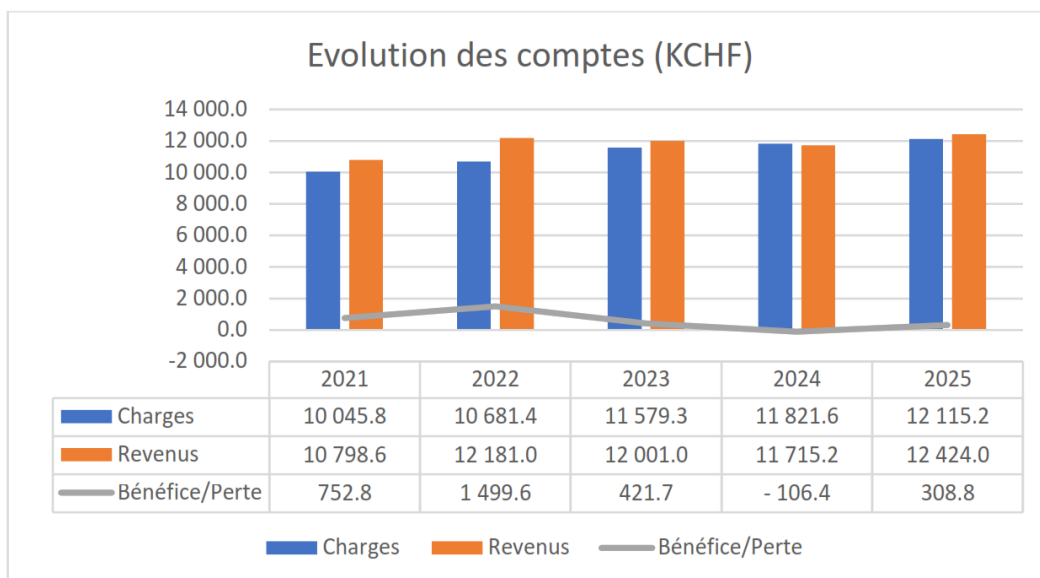
La Commission a constaté que l'organe de révision a une approche différente, avec un rapport plus axé sur la tenue des comptes.

Les comptes bouclent sur une perte opérationnelle de CHF 71'199.19 avant la dissolution des réserves MCH2 pour un résultat annuel positif de CHF 308'800.81. Le total de bilan s'élève à CHF 37'738'147.89 pour une fortune de CHF 18'604'820.46 en diminution de 0.05%.

Points particuliers

Les points ci-dessous ont été expliqués et commentés plus particulièrement :

- Le résultat peut être jugé satisfaisant mais c'est avant tout dû à la maîtrise des charges, en-deçà des budgets pour les honoraires et charges liées régionales, ainsi qu'à quelques éléments extraordinaires cités plus bas dans ce préavis.
- Les rentrées fiscales correspondent au budget et sont en légère augmentation de CHF 188'001 (+2%).
- Les impôts irréguliers subissent une baisse importante de CHF 105'338 (- 19.1%).
- Les charges restent certes en dessous du budget mais en augmentation de CHF 293'661 (+2.48%) par rapport aux comptes 2024.
- Point positif, alors que nos revenus étaient à la baisse depuis 2022, ils sont répartis à la hausse.
- Depuis le début de la législature en 2021, nos charges ont augmenté de 20.6% alors que nos revenus de seulement 15.1% !



Commentaires

Selon le rapport de l'organe de révision,

- Les comptes sont tenus conformément à la législation.
- Il n'y a pas eu de réévaluation du patrimoine financier mais le réviseur encourage vivement que ce patrimoine soit réévalué au prix du marché par un tiers indépendant.
- Le système de contrôle interne (SCI), appliqué par le CC et l'administration communale, n'est ni formalisé ni documenté. En l'état, l'organe de révision n'est, en conséquence, pas en mesure de qualifier et valider ce dernier.

Le résultat positif de CHF 308'800.81 doit être pondéré par les éléments suivants :

- Perte opérationnelle de CHF 71'199 ;
- Eléments extraordinaires : dissolution de la réserve CPPEF CHF 165'797, augmentation d'un fonds spécial EP/EU de CHF 61'178, ristourne conséquente sur la prime d'assurance CHF 62'550 ;
- Réduction de la perte effective grâce à la provision exceptionnelle de CHF 380'000 due au passage à la norme MCH2, amortie sur 10 ans (jusqu'en 2030).

Il est à noter que les revenus d'impôts 2025 sont, comme chaque année, estimés prudemment et non effectifs - les déclarations d'impôts 2025, comme une partie de celles de 2024 (30%), n'ayant pas toutes été validées par les autorités fiscales cantonales. Les rattrapages des années passées impactent également le résultat 2025.

Centres d'autofinancement.

Le fonds spécial de CHF 254'020 s'élève désormais à CHF 315'198. Il concerne aussi bien l'eau potable (EP 71) que les eaux usées (EU 72).

Le compte 71 Approvisionnement en eau est équilibré – impact de notre nouveau règlement sur les eaux. Un prélèvement de CHF 83'692 a toutefois été effectué sur le fonds spécial, cité ci-dessus.

Le compte 72 Eau usée est aussi équilibré. Les charges sont en forte augmentation par rapport aux comptes 2024 (+83%) par suite d'augmentation du fonds spécial sur lequel CHF 207'934.60 ont été prélevés, en lien avec l'obligation de maintien de la valeur.

Quant au compte 73 Gestion des déchets, les recettes représentent 75.2 % (contre 73.8% en 2024) des dépenses donc en dessus des exigences cantonales (70%).

Comptes d'investissements : nous constatons que CHF 2'261'371 ont été investis, loin des montants votés. Le report de ces investissements votés pourrait engendrer des charges supplémentaires (inflation, taux d'intérêt).

Indicateurs. Malgré une faible dette nette par habitant (CHF 620/hab.), le taux d'autofinancement est mauvais (-4.15%) : nos revenus ne permettent donc pas de financer tout investissement.

Les engagements hors bilan de la commune s'élèvent au 31 décembre 2025 à CHF 3'213'911 en augmentation par rapport à l'année 2024 (CHF 2'399'453). Ceci est avant tout dû aux impacts des associations régionales telles que RSS, CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac ou l'AESO, entre autres.

Préavis

La Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes tels que présentés par le Conseil communal.

Malgré un résultat positif, la situation financière reste préoccupante et il sera d'autant plus difficile de financer tous nos investissements futurs. La Commission financière souhaite, une nouvelle fois, mettre en garde le Conseil communal et le Conseil général face aux nombreux signaux d'alerte sur l'état de nos finances :

- Augmentation continue des dépenses ;
- Stagnation des recettes, comme illustré ci-dessus ;
- Dépassements de crédits alloués.

Par conséquent, la Commission financière appelle le Conseil communal à une plus grande rigueur lors de l'établissement des prochains budgets. Elle attend que le Conseil communal explore concrètement de nouvelles pistes telles que :

- Planification et gestion plus rigoureuses
 - Des investissements ;
 - Des dépenses (fonctionnement, subventions, synergies, etc.) ;
- Recherche de nouvelles sources de revenus.

Concernant le SCI, la Commission financière ne peut qu'encourager le Conseil communal à suivre les recommandations du réviseur en le documentant, notamment au travers d'une matrice des risques.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal, tout particulièrement notre responsable des finances, notre administratrice des finances, Florence Sallin, notre Syndic et notre responsable administratif Nicolas pour tout le travail accompli et l'excellente collaboration durant cette dernière législature.

Il remercie également toutes les personnes présentes pour l'écoute de sa dernière lecture de préavis en tant que Président de la Commission financière et membre du Conseil général.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-André Rolle, pour la lecture du préavis.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet les comptes de résultats 2025 au vote.

VOTE

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, les comptes de résultats 2025**

Puis, elle passe au vote des comptes d'investissements.

VOTE

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, les comptes d'investissements 2025**

6 Rapport de gestion 2025

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic**.

M. le Syndic explique que ce rapport a pu être consulté. Il répond simplement aux attentes de la législation sur les finances et il propose d'en donner décharge au Conseil communal.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic et rappelle aux parlementaires que le rapport de gestion n'est pas soumis au vote. Toutefois, l'Assemblée peut poser des questions.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir ?

Ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant.

7 Message no 2026/93 Approbation des statuts et du règlement d'organisation d'Arcia Région culturelle

Mme la Présidente passe la parole à **M. Pierre-Alain Crausaz** membre de la Commissions financière, pour le préavis :

Rapport de la Commission financière (CFin) Au Conseil général (CG) du 21 avril 2026

Message 93 Approbation des statuts d'ARCIA Région Culturelle

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 14 avril 2026

Le Conseil général doit se prononcer sur les statuts et règlements d'organisation de la nouvelle association régionale ARCIA Région Culturelle.

Le message du Conseil communal explique en détails les buts et objectifs de cette nouvelle association qui centralisera la gestion de la culture, au sens large, dans nos districts et régions.

Aspects financiers

L'association propose aux communes diverses formules d'adhésion. Le Conseil communal propose de soutenir cette nouvelle association au travers du socle de base : notre participation annuelle est ainsi estimée à env. CHF 15'000 (soit CHF 5.-/habitant·e). La commune ne retire aucun avantage direct pour nos citoyennes et citoyens mais souhaite soutenir l'engagement culturel local et régional dont la population neyruzienne peut profiter.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement l'adhésion à cette nouvelle association régionale.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Alain Crausaz pour le préavis et passe la parole à **Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini, Vice-Syndique**, pour la présentation du message :

Comme vous avez pu le lire sur la documentation joint à ce message, à la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle loi sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2), la forme institutionnelle propre aux agglomérations disparaît, forme dont l'Agglomération de Fribourg (ci-après « l'Agglo ») s'était dotée. Ainsi, l'Agglo doit être dissoute et ses tâches reprises par d'autres entités.

Dans un premier temps, ses tâches liées au développement territorial ont été reprises par l'Association régionale de la Sarine (ARS) dans sa récente révision totale de statuts. L'entrée en vigueur de ceux-ci, est prévue au 1^{er} juillet 2026.

La conception de cette région culturelle s'inscrit en parallèle de la révision de la loi sur les affaires culturelles (LAC) et de la LEAC.

Le comité de pilotage évoqué ci-dessus a mené un large processus participatif pour élaborer un catalogue de missions envisageables pour celle-ci.

On précise aussi que la création de cette région représente une opportunité d'obtenir un soutien financier de l'Etat, pour l'exécution de certaine tâche.

En choisissant d'adhérer à *Arcia Région culturelle*, les communes membres s'associent en vue de l'exécution d'une même tâche, à savoir le soutien de la culture régionale.

Arcia propose aux communes membres la possibilité de choisir un niveau d'engagement en fonction de leur priorité. La Commune a choisi le socle de base à CHF 5.00 par habitant. Ce socle de base correspond aux missions suivantes :

Soutien aux actrices et aux acteurs culturel-le-s
Encouragement pour l'accès à la culture

Le financement de ce socle de base constitue une fondation solide qui permet à la région de bâtir une stratégie culturelle durable. Un tel soutien découle naturellement du fait que la population de la région, au sens large, profite de l'offre culturelle régionale.

Elle énumère les prestations concrètes pour la Commune si elle adhère à Arcia :

- soutien administratif aux sociétés culturelles locales et amatrices,
- un évènement ou une action culturelle pour la population,
- participation au réseau culturel et à la mise en œuvre de la stratégie culturelle régionale,
- soutien à l'agenda culturel numérique fribourgeois
- d'autres prestations à imaginer éventuellement comme des prix culturels, des bourses ou des résidences.

Comme vous avez pu le lire le nom ARCIA défini sur la base d'un concours provient de :

ARC pour PONT et de AERA pour AIDE ou ESPACE et ce nom convient aussi bien à la partie française qu'à la partie suisse allemande du Canton, car celui-ci ne fait pas référence à un périmètre territoriale précis.

L'organisation de cette association qui est une association de communes au sens des articles 109 de la Loi sur les communes, dispose donc de l'organisation traditionnelle d'une association de communes, à savoir une assemblée des délégué-e-s, un comité de direction et une commission financière. Elle précise que Neyruz y aura 2 voix.

Il est également prévu qu'elle dispose de commissions, l'Etat recommande que celles-ci ne soient pas politisées afin de garantir un examen strictement culturel des dossiers. Les commissions proposeront un préavis, les décisions finales seront prises par le comité directeur ou l'assemblée des délégués.

La particularité c'est que chaque commune confirme le choix du ou des modules supplémentaires souhaités pour chaque nouvelle législature dans les délais fixés par le comité. Les nouveaux Conseillers communaux n'étant pas liés par les contributions choisies lors de la législature précédente.

Elle rappelle également qu'il s'agit d'un projet de règlement, qui relève de la compétence de la future assemblée des délégué-e-s de l'association, une fois celle-ci constituée. Les législatifs communaux ne doivent pas se prononcer à son propos au moment d'adopter les statuts. Ce document a été établi et est présenté ici pour concrétiser les dispositions statutaires relatives au soutien régional à la culture. Il sert de déclaration d'intention et sera adapté, précisé et complété une fois l'association constituée.

En conclusion, le Conseil communal a décidé d'adhérer à cette nouvelle association de communes en retenant le socle de base, qui prévoit un financement culturel global fixé à CHF 5.– par habitant, représentant pour notre commune un montant approximatif de CHF 15'000.– par année.

En tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à approuver ces statuts.

Mme la Présidente remercie Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini, pour sa présentation et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Mme Marina Chéron, groupe AdN

Au nom d'AdN, elle tient à remercier chaleureusement le Conseil communal pour sa décision de soutenir financièrement l'engagement en faveur de la culture.

Ce soutien est plus qu'une aide financière : il représente une marque de confiance et un signal fort quant à l'importance accordée à la vie culturelle et à son rôle dans le lien social et le dynamisme de notre région.

Grâce à cette contribution, l'association pourra poursuivre et développer ses activités, en restant fidèle à sa mission de promouvoir la culture et de la rendre accessible au plus grand nombre.

Mme la Présidente remercie Mme Marina Chéron et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Fabrice Bonvin, groupe Avenir Neyruz

Il informe que la Commune de Bois d'Amont a refusé les statuts et par conséquent l'adhésion à ARCIA. Il demande si un état de situation existe quant au vote des différentes communes concernées.

Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini répond qu'à sa connaissance il n'y a pas d'état de situation des votes des communes concernées.

Mme la Présidente remercie les intervenants et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, elle passe au vote.

VOTE
• Au vote, le Conseil général accepte par 42 oui, 1 non et 0 abstention les statuts de Arcia Région culturelle

8 Divers

Pour le point des divers, **Mme la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITIONS :

Ainsi, dans un premier temps, est-ce qu'il y a des propositions ?

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe aux postulats.

POSTULATS :

Est-ce que quelqu'un a un postulat à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe aux questions.

QUESTIONS :

Est-ce que quelqu'un a une question à soumettre au Conseil Communal ?

Mme Catherine Guillaume Girard, groupe GSO

Est-il possible de mettre des portes à la Boite à livres, car en cas de pluie les livres sont mouillés et se dégradent ?

Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini, répond que cela va se faire rapidement.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES – COMMENTAIRES :

Mme la Présidente passe maintenant la parole à **M. le Syndic**

Au terme de cette dernière séance du Conseil général de la législature 2021-2026, au nom du Conseil communal et de la population de Neyruz, il m'est particulièrement important d'adresser mes remerciements les plus sincères à toutes celles et tous ceux qui, durant ces années, ont accepté de mettre leur temps, leurs compétences et leur engagement au service de notre Commune.

Chers Présidentes et Présidents du Conseil général,
Chers Vice-Présidentes et Vice-Présidents du Conseil général,
Chers membres du bureau et membres scrutateurs du Conseil général,
Chers membres du Conseil général de toutes listes confondues,
Chers membres des diverses Commissions communales,
Chers membres du personnel communal,

Par votre fidélité à la chose publique, par votre esprit de responsabilité et par votre disponibilité, vous avez apporté une contribution précieuse à la vie de Neyruz et au bon exercice de nos institutions.

Trouvez ici l'expression de notre profonde reconnaissance et de celle de toute la population de Neyruz.

Pour celles et ceux qui poursuivront l'aventure, comme pour celles et ceux qui tourneront la page, je formule un vœu très simple : que chacune et chacun garde de cette législature le sentiment d'avoir été utile à la Commune et d'avoir contribué, à sa manière, à écrire une belle page de Neyruz.

Merci beaucoup pour tout et bonne suite à toutes et tous.

Des applaudissements viennent conclure cette 1^{ère} partie, il poursuit ses remerciements à ses collègues du Conseil communal.

Chers collègues du Conseil communal,

Je profite aussi de cette occasion pour vous remercier pour l'immense travail accompli durant cette législature. Certaines réalisations sont visibles mais la plupart des dossiers ne le sont pas et la tâche s'effectue très souvent dans l'ombre et en toute discrétion. Soyez fiers du travail accompli durant cette période législative qui a marqué également la mise sur pied du Conseil général à Neyruz et une évidente adaptation à ce nouveau mode de collaboration entre le législatif et l'exécutif. Bravo à vous toutes et tous et merci pour tout.

Des applaudissements sont également adressés aux membres du Conseil communal.

A l'occasion de cette dernière séance du Conseil général, M. le Syndic souhaite également adresser un message particulier aux 4 Conseillers communaux sortants.

Maryline Dafflon

Chère Maryline,

Pour cette dernière séance du Conseil Général, je tiens à te remercier officiellement, au nom du Conseil communal et de la commune de Neyruz, pour ton engagement et le travail accompli.

Ton lien avec Neyruz s'inscrit dans la durée : malgré quelques départs et retours, tu y es revenue le 1er août 2019, signe évident que cette commune compte pour toi.

Élue au Conseil communal le 7 mars 2021 sur la liste du groupe AVEN, tu auras consacré cinq années au service de la collectivité. Cinq années de dossiers, de décisions, de suivi, et de présence régulière au service de l'intérêt général.

Ton parcours professionnel, exigeant et international, a nourri ta manière de travailler : tu as œuvré pour le DFAE comme chargée de programme pour le SECO de 2007 à 2020, avec plusieurs missions à l'étranger, et tu es aujourd'hui coordinatrice des plateformes STI pour Fribourg, Neuchâtel et l'Arc jurassien.

Ici aussi au Conseil communal, on a retrouvé cette capacité de structurer les sujets et de les faire avancer.

Au Conseil communal, tu as porté des dicastères tournés vers l'avenir : les bâtiments communaux et le développement durable.

Tu t'es investie notamment dans la Commission 3E et le groupe de travail du périmètre scolaire, y compris le concours d'architecture, ainsi que dans le dossier de la rénovation et mise aux normes de l'Aigle Noir.

Je relève aussi ton engagement externe comme membre du Conseil d'administration de Neyergie SA, et ta contribution à des actions concrètes comme la mise en place de l'Agenda 2030 et les subventions communales en matière d'énergie.

Enfin, ton engagement politique s'est aussi exprimé au-delà de la commune, notamment comme candidate au Grand Conseil en 2021 sous la bannière du Centre.

Maryline, merci pour ta disponibilité et ton esprit constructif. Nous te souhaitons le meilleur pour la suite, et nous te remercions sincèrement pour ce que tu as apporté à Neyruz.

Bon vent à toi, profites du temps retrouvé pour des randonnées en peau de phoque ou avec ton chien. Merci Maryline.

Elle est chaleureusement applaudie et un présent lui est remis.

Bernard Kolly

Cher Bernard,

A toi aussi, il me tient à cœur de te remercier officiellement, au nom du Conseil communal et de la commune de Neyruz.

Tu es arrivé à Neyruz le 1er novembre 2010, en provenance de Villars-sur-Glâne. En un peu plus d'une décennie, tu as rapidement trouvé ta place dans la vie communale, et surtout tu as choisi de t'y engager pleinement.

Grand amateur de théâtre, tu as donné de ton temps pour animer la vie associative du village avec diverses troupes, dont celle de Neyruz.

Ton parcours professionnel, riche et exigeant, témoigne d'une grande constance : d'abord électricien, puis actif dans le domaine des réseaux, des télécommunications et de la télématique, avec des responsabilités successives, notamment chez Groupe E, puis à la Fondation Horizon Sud comme administrateur réseaux et responsable du service technique. La gestion de chantiers et de projets ont fait partie de ton quotidien professionnel. Aujourd'hui, jeune retraité, tu poursuis encore une activité comme directeur d'une entreprise de production et de conseils.

Cette expérience très concrète, tu l'as mise au service de la commune : avec rigueur, sens de l'organisation, et un regard orienté vers les solutions.

Sur le plan politique, sous l'étiquette du GSO, tu as été membre du Conseil communal du 10 mars 2014 au 24 avril 2021, puis à nouveau dès le 1er août 2022 à ce jour. Au total, cela représente près de 11 ans d'engagement au Conseil communal — un investissement important, fait de dossiers, de suivis, de décisions, et d'une présence régulière au service de la commune.

Au fil des législatures, tu as assumé des dicastères proches du quotidien et des gens, soit :

- De 2014 à 2021 : Service distribution de l'eau potable, Eaux usées – Service du feu/pompiers
Police du feu, Manifestations

- Dès 2022 à ce jour : Les écoles, Scolarité obligatoire – Ecoles spécialisées et professionnelles – Accueil extrascolaire AES

Tu as aussi participé activement à divers GT, notamment le périmètre scolaire et l'Aigle Noir.

Tu t'es aussi investi au-delà du fonctionnement interne du Conseil communal. Depuis 2022, tu présides le Conseil des parents, contribuant au dialogue et à la cohésion autour de l'école. Et de 2014 à 2021, tu as représenté Neyruz au sein du Comité directeur de l'AESO, avec la vice-présidence de 2019 à 2021- une tâche exigeante, souvent discrète, mais précieuse pour la commune.

Enfin, je relève aussi tes initiatives qui participent à l'image et à l'identité de Neyruz, comme le film que tu as réalisé sur la commune, publié sur notre site internet : une belle manière de mettre en valeur notre village.

Bernard, merci pour ton engagement, ta disponibilité, et ta manière de servir la commune : avec sérieux, loyauté, et un esprit constructif.

Pour la suite, nous te souhaitons pleine réussite dans tes projets, et surtout du temps pour toi et tes proches. Merci, Bernard

Il est chaleureusement applaudi et un présent lui est remis.

Jean-Marc Sallin

Cher Jean-Marc,

Toi aussi, je souhaite te remercier officiellement, au nom du Conseil communal et de la commune de Neyruz, pour ton engagement sans faille pour notre village.

Installé à Neyruz depuis le 1er mai 2019, en provenance de Prez-vers-Noréaz, tu n'y venais pas en terrain inconnu car tu y avais déjà été domicilié dans les années 1970. Ton lien avec Neyruz est donc ancien et solide.

Tu es entré au Conseil communal le 19 avril 2021 comme représentant de la liste ECAS. Depuis lors, tu auras consacré cinq années au service de la collectivité, avec une présence et un engagement constant. Dans ta vie politique, tu as également été quelques années député au Grand Conseil.

Ingénieur civil de formation — diplômé à Lausanne en 1984 et complété par un postgrade en énergie à l'EPFL en 1988 — tu as eu un parcours particulièrement riche : associé dans un bureau d'ingénieurs à Fribourg, puis indépendant, avant de devenir ingénieur communal à Villars-sur-Glâne de 2000 à 2019.

Cette expérience, très solide et très concrète, tu l'as mise au service de Neyruz, avec rigueur et sens du détail. Par tes compétences et tes connaissances approfondies, tu étais un peu notre ingénieur-conseil de notre exécutif.

Au Conseil communal, tu as repris des dicastères techniques et essentiels pour le bon fonctionnement de la commune : eau potable, eaux usées, service du feu, cadastre et mensuration, routes cantonales, conduites industrielles.

Ce sont des domaines où il faut de la compétence, de la méthode, et une attention constante et tu as apporté tout cela, avec une approche structurée et professionnelle.

Tu t'es également impliqué dans les travaux de planification et d'aménagement, notamment au sein du groupe de travail PAL et de la Commission d'aménagement.

Et tu as représenté la commune au-delà de Neyruz, comme membre de comités, notamment à l'AESO et à l'ASEV.

Parmi les dossiers marquants, je relève l'avancement du dossier de la route cantonale (on va y arriver...), la refonte des règlements EP-EU, la mise en place de l'ASEV, et surtout l'apport précieux de ton expérience d'ancien ingénieur communal, qui a contribué à poser des bases utiles pour notre service technique communal de Neyruz.

Jean-Marc, merci pour ton engagement, ton sérieux, et la qualité de ton expertise mise au service de notre commune.

Tu quittes tes fonctions avec le sentiment du devoir accompli. Mais peut-être avec le seul regret de ne pas encore avoir pu nous faire assimiler la différence entre une enquête préalable et un examen préalable... (clin d'œil...).

Pour la suite, nous te souhaitons beaucoup de satisfaction, de sérénité, et du temps pleinement retrouvé pour des balades à moto, du ski et des footings. Merci, Jean-Marc.

Il est chaleureusement applaudi et un présent lui est remis.

Jean-Noël Gendre

Cher Jean-Noël,

Pour conclure mes mots de remerciements, j'ai l'honneur, et je l'avoue, une certaine émotion, de te remercier officiellement, au nom du Conseil communal et de la commune de Neyruz, pour ton engagement exceptionnel au service de la collectivité.

Effectivement, avant d'être collègue au sein de notre exécutif, nous avons déjà travaillé de nombreuses années pour la commune lorsque j'assumais d'autres fonctions.

Tu es Neyruzien de naissance. Tu as quitté la commune quelques années, avant d'y revenir le 18 novembre 1991 en provenance de Romont. Et, depuis, tu n'es plus reparti. Ce lien fidèle se ressent dans tout ce que tu as entrepris ici.

Sur le plan professionnel, tu as été garde forestier, aujourd'hui à la retraite. Ton parcours témoigne d'une vraie détermination : après des études universitaires, divers emplois et remplacements pour financer ta formation, tu t'es engagé dans la voie qui allait devenir ton métier. Cette relation au terrain, à la nature et à la gestion responsable des ressources, a certainement nourri aussi ta manière d'aborder les dossiers communaux, avec persévérance, sens des réalités et attachement au bien commun.

Ton engagement politique a été important également au-delà de Neyruz. Tu as siégé comme député, à partir de 1997 et tu as quitté le Grand Conseil le 14 mai 2011. Au niveau communal, tu es affilié au GSO et au niveau cantonal au Parti socialiste.

Mais c'est surtout ton parcours au Conseil communal de Neyruz qui force le respect. Tu as été élu une première fois du 26 septembre 1993 au 4 mars 2001, puis à nouveau du 5 mars 2006 au 24 avril 2026.

Au total, cela représente près de 28 ans d'engagement au Conseil communal et, dans cette période, 10 ans comme vice-syndic. C'est un investissement rare, d'une ampleur remarquable, fait de travail et de responsabilités.

Au fil des législatures, tu as assumé des dicastères parmi les plus exigeants :

- la santé publique, l'assistance, le chômage et les homes, à une période ;
- puis, durant de nombreuses années, les finances et impôts, avec également l'environnement, les eaux usées, la gestion des déchets et la déchetterie ;
- ensuite, les transports publics, en plus des finances, notamment durant tes années de vice-syndic ;
- et enfin, lors de cette période législative qui s'achève, les finances et les constructions.

Ce sont des domaines où l'on jongle avec des chiffres, des règles, des procédures et des arbitrages. Et tu les as portés avec constance, expérience et une capacité à tenir le cap.

Rien ne t'a fait peur... même pas refaire, en une nuit..., un budget refusé par l'assemblée communale, avec ton ancien boursier de l'époque... devenu ton Syndic dévoué...(clin d'œil).

Tu t'es aussi pleinement investi dans de nombreux groupes de travail et diverses commissions communales, tels que : Commission de l'aménagement, GT PAL, périmètre scolaire, GT finances, et j'en passe. Tu as également représenté la commune dans des instances telles que Forêt-Sarine et la Coopérative La Neyruzienne ainsi que dans les associations liées à l'eau potable et les eaux usées.

Et je rappelle également ton engagement continu et sans faille en faveur de la création des crèches et de l'AES dans notre commune ainsi que la place que tu as toujours donnée à la cause féminine... qui t'as d'ailleurs valu une démission volontaire...

Vu le nombre important de mandats auxquels tu as pris part, il m'est difficile de tous les lister pour ne pas en oublier..., étant donné que, finalement, tu es un peu... notre dinosaure de la politique neyruzienne... !

Et parmi tes engagements marquants, on peut encore relever ton rôle de grand défenseur de la création d'un Conseil général à Neyruz, une idée structurante pour la vie démocratique de la commune.

Et c'est sans parler aussi de ta vision des fusions de communes qui t'est chère. Tu m'as dit d'ailleurs que c'est pour cela que tu t'es engagé une 11^{ème} fois dans une élection... et tu es donc à nouveau élu au prochain Conseil général de Neyruz.

Et puis, Cher Jean-Noël, il y a la personne derrière les fonctions : un esprit indépendant, une personnalité entière, et aussi des passions qui témoignent de l'énergie et de la curiosité qui te caractérise : ton amour pour les gens, pour la nature et les animaux ainsi que ton goût pour la musique et cette fidélité aux festivals et concerts, du Paléo à Frisson et ailleurs.

Jean-Noël, tu quittes tes fonctions de Conseiller communal et tu pars avec la satisfaction du devoir accompli et la reconnaissance de la commune et de toute la population de Neyruz.

Au nom de toutes et tous : merci, pour ton travail, ta présence, ton expérience, et tout ce que tu as apporté à notre commune. Nous te souhaitons pour la suite de beaux moments à vivre et à partager avec tous tes amis, ta famille et ton fidèle chien. Merci, Jean-Noël.

Il est chaleureusement applaudi et un présent lui est remis

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour ses très beaux mots de remerciements.

Est-ce quelqu'un d' souhaite intervenir ?

Mme Catherine Züllig, groupe AdN

Au nom d'AdN, elle aimerait remercier les conseillers et conseillères communales et générales pour cette dernière législature. Merci aussi à la dernière présidente du Conseil général, Véronique, sa secrétaire Sandra, et à Nicolas pour leur engagement sans faille.

Nous avons toutes et tous beaucoup appris, échangé, débattu – peut-être un peu trop peu à notre goût...

Elle souhaite adresser un merci particulier à Valérie qui, il y a 5 ans, a créé notre groupe et à Helen qui a décidé de céder sa place à une nouvelle collègue. Merci à vous deux pour vos réflexions, vos partages, votre expertise et la belle énergie que vous avez investie dans nos échanges.

A celles et ceux qui s'arrêtent là, merci pour ce que vous avez contribué à construire et bonne suite à vous.

A celles et ceux qui continuent, au plaisir de poursuivre notre engagement en faveur de notre commune avec vous. Elle leur souhaite une nouvelle législature placée sous le signe de la responsabilité, de l'écoute et de l'élan collectif.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig.

Est-ce quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

M. Philippe Dobler, groupe ecAS

Au terme de cette législature, il tient à adresser, au nom du groupe ecAS, ses plus sincères remerciements à l'ensemble des conseillères et conseillers communaux ainsi qu'aux membres du Conseil général de Neyruz pour leur engagement au service de notre collectivité.

Durant ces dernières années, vous avez consacré du temps, de l'énergie et un sens aigu des responsabilités à la gestion et au développement de notre commune. Votre travail, souvent discret mais essentiel, contribue directement à la qualité de vie et à la cohésion de notre communauté.

Il adresse un salut particulier aux élus qui terminent ce soir leur mandat et félicitent les autres pour leur réélection.

Comme chef du groupe ecAS, Il souhaite adresser un message spécial destiné aux élus du mouvement qui terminent aujourd'hui leur mandat. Un grand merci à Jean-Marc, Conseiller communal, ainsi qu'à Ludovic, Shkelzen et Steve, Conseillers généraux, pour leur implication, leur constance et leur engagement tout au long de ces cinq années. Leur contribution a été précieuse et mérite d'être saluée. Messieurs, travailler avec vous a été un vrai plaisir. Nous aurons l'occasion de vous remercier comme il se doit lors d'une rencontre interne à l'ecAS.

À chacune et chacun d'entre vous, merci pour votre dévouement et votre sens du bien commun. Il leur adresse ses meilleurs vœux pour la suite, tant sur le plan personnel que dans leurs futurs engagements.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler

Est-ce quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente demande à toutes les personnes qui sont intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureau cg@neyruz.ch

Voilà, chères/chers collègues, nous touchons à la fin de cette législature. En jetant un petit coup dans le rétro, nous apercevons le chemin parcouru. Un chemin que je regarde avec un peu d'émotion et beaucoup de bienveillance pour le travail effectué, pour les décisions prises, pour

les avancées dans les différents dossiers. Quels que soient notre point de vue, nos votes, nous avons tous contribué à façonner l'avenir de notre commune. Les débats ont permis de confronter les idées, d'affiner les projets et de prendre des orientations qui resteront significatives pour les années à venir.

Comme vous le savez, j'ai passé toute cette législature au Bureau du CG. J'ai énormément apprécié ces tâches, la mise en route de ce nouveau système, les ajustements, la réalisation. C'est un gros travail, qui s'est fait en collaboration avec le Conseil communal, dont je remercie tous les membres pour leur ouverture, leur sens du devoir et leur travail. Tout cela s'est effectué avec le soutien incroyable de l'administration communale et également avec celui de la préfecture et de l'association des communes fribourgeoises.

Pour ma part, c'est une très bonne expérience, qui apprend, qui forme, qui permet des rencontres, et qui nous rend acteur et non spectateur de notre vie, qui nous implique dans la vie citoyenne et qui nous responsabilise.

Je remercie les citoyennes et citoyens de Neyruz, mon groupe Avenir Neyruz pour leur confiance, les membres qui ont fait partie du bureau tout au long de cette législature, les divers présidents et présidente, ainsi que mes collègues actuels, Mallory, Setti, Joana, Frédéric, Grégoire pour votre travail et votre collégialité. J'ai apprécié nos échanges et appris de chacune et chacun. Je remercie vivement Sandra Dévaud et Nicolas Wolleb pour leurs compétences, leur réactivité et leur savoir-faire et savoir être.

Je souhaite aux membres de la prochaine législature, que ce soit au niveau du Conseil communal ou du Conseil général, beaucoup de satisfaction dans leur activités, de la ténacité et des débats constructifs.

Je vous donne encore rendez-vous pour notre sortie récréative de vendredi à 17h00 au Domaine des Râpes à Matran. Celles et ceux qui le voudraient peuvent encore se joindre à nous, je m'en réjouis.

Voilà, c'est fini. Je me permets encore un petit geste

...Cette clochette, qui m'a initialement inspiré une certaine appréhension, s'est révélée, avec le temps, source d'une réelle satisfaction.

Il est 20h50 heures et je lève la dernière séance de cette législature.

Ding dong, c'est maintenant la récréation. Merci et belle suite à chacune et chacun.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente du Conseil général :



Véronique Chavaillaz

La Secrétaire :



Sandra Dévaud